



MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES

ATTESTATION DE CANDIDATURE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES
AU GRADE D'AGENT MÉDICO-TECHNIQUE
PRINCIPAL DU CADRE D'EMPLOIS DES DES
AGENTS MÉDICO-TECHNIQUES DE LA
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

L'examen professionnel est ouvert aux :

- agents médico-techniques réunissant cinq (5) années de services effectifs dans leur grade, non comprise la période de stage, au plus tard le 31 décembre 2023.

La nature et le programme des épreuves sont fixés dans l'arrêté n°295 CM du 17 mars 1997 modifié.

ATTESTATION DE CANDIDATURE :

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

NOM patronymique (1) : NOM marital :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse géographique :

Tel : Adresse mail (2) :

Entité et lieu d'affectation :

(Nom du service administratif ou de l'établissement public administratif)

(1) : écrire en lettres majuscules (inscrire le nom de naissance pour les personnes mariées) ;

(2) : l'administration ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des convocations.

atteste, par la présente, faire acte de candidature à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent médico-technique principal.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé par la COTOREP ? Oui Non

***Si oui, joindre une attestation délivrée par la COTOREP en cours de validité.**

Les modalités et conditions d'aménagement des examens professionnels au profit des travailleurs reconnus handicapés sont fixées par l'arrêté n° 274/CM du 9 février 2004 fixant les modalités et conditions d'aménagement des concours et examens professionnels de la fonction publique de la Polynésie française.

Attention :

Le dossier complet, pour être pris en considération, devra obligatoirement :

- être envoyé à l'adresse e-mail suivante : examen-pro.dgrh@administration.gov.pf ;

ou

- être posté à l'adresse de la direction générale des ressources humaines, **B.P. 124 – 98713 Papeete – Tahiti** (le cachet de la poste faisant foi) ;

Au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le **6 juin 2024**.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

La date des épreuves d'admission est prévue à compter du **6 août 2024**.

Le centre d'examen sera basé à **Tahiti, Raiatea, Nuku-Hiva, Tubuai et Rurutu**.

Fait à : le : ___ / ___ / 2024

Signature du candidat :